

**Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix**  
**États financiers**  
*31 août 2023*

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## Table des matières

Exercice clos le 31 août 2023

---

	<i>Page</i>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière .....	1
État des produits et des charges .....	2
État de l'évolution de l'actif net .....	3
État des flux de trésorerie.....	4
<b>Notes complémentaires</b> .....	5

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix,

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2023, et l'état des produits et des charges, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 août 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme bon nombre d'organismes de bienfaisance, l'Organisation tire des produits d'activités de collecte de fonds et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants figurant dans les comptes de l'Organisation. Ainsi, nous n'avons pu déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022, des actifs et de l'actif net aux 31 août 2023 et 2022.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal (Québec)  
Le 21 décembre 2023

*MNP* SENCRL, S.F.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> CPA, auditeur, permis de comptabilité publique no A129294

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## État de la situation financière

Au 31 août 2023

	2023	2022
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Trésorerie	4 953 208	4 502 524
Placements (note 3)	20 107 852	18 988 810
Débiteurs (note 4)	1 872 800	1 330 043
Charges payées d'avance	123 525	41 328
	<b>27 057 385</b>	<b>24 862 705</b>
Placements liés au fonds de dotation (note 3)	1 483 106	1 387 076
Placements liés au fonds de solidarité (note 3)	9 915 453	9 604 390
Immobilisations (note 5)	25 128	37 490
Actifs incorporels (note 6)	45 457	-
	<b>38 526 529</b>	<b>35 891 661</b>
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs (note 7)	686 321	701 996
Montants à payer pour les programmes de développement	1 723 640	-
	<b>2 409 961</b>	<b>701 996</b>
Apports reportés – Programmes de développement (note 8)	6 918 550	8 766 779
	<b>9 328 511</b>	<b>9 468 775</b>
<b>Actif net</b>		
Investi dans des immobilisations	25 128	37 490
Grevé d'une affectation interne	8 140 133	11 039 368
Affecté aux fins de la dotation	1 483 106	1 387 076
Fonds de solidarité	9 915 453	9 604 390
Non affecté	9 634 198	4 354 562
	<b>29 198 018</b>	<b>26 422 886</b>
	<b>38 526 529</b>	<b>35 891 661</b>

Approuvé au nom du Conseil,



Administrateur

Administrateur

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## État des produits et des charges

*Exercice clos le 31 août 2023*

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Carême de partage	5 182 092	5 590 894
Activités de collecte de fonds	3 540 420	2 862 227
Successions	2 016 761	2 187 094
Autres sources de produits	-	159 081
Apports – Grevés d'une affectation		
Secours d'urgence – Dons du public	2 571 425	2 078 717
Programmes bilatéraux – Programme d'aide humanitaire internationale d'Affaires mondiales Canada	7 770 978	10 423 428
Programmes internationaux financés par le gouvernement du Québec	34 648	784 260
Québec sans frontières	262 903	356 494
	21 379 227	24 442 195
<b>Charges liées aux programmes internationaux</b>		
Programmes de développement – Non grevés d'une affectation	2 927 974	5 113 537
Programmes de développement – Charges de fonctionnement	1 198 737	972 825
Programmes de secours d'urgence	2 107 153	1 796 161
Programmes bilatéraux – Programme d'aide humanitaire internationale d'Affaires mondiales Canada	7 754 022	10 127 267
Autres programmes publics	482 067	1 186 582
Cotisations des membres	296 531	234 654
	14 766 484	19 431 026
<b>Charges liées aux programmes canadiens</b>		
Mobilisation du public	1 619 598	1 469 455
Communications et campagnes	697 282	766 101
Développement philanthropique	657 543	410 602
	2 974 423	2 646 158
<b>Charges de gouvernance et d'activités générales</b>		
Rencontres du Conseil national et du Comité de direction	167 812	122 498
Direction générale	724 094	730 664
Finances et administration	919 771	840 792
Charges liées à la structure – Coûts fixes	758 300	759 213
Amortissement des immobilisations	29 193	37 952
Amortissement des actifs incorporels	5 051	-
	2 604 221	2 491 119
<b>Total des charges</b>	<b>20 345 128</b>	<b>24 568 303</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les autres éléments</b>	<b>1 034 099</b>	<b>(126 108)</b>
<b>Autres éléments</b>		
Produit d'intérêts	871 849	681 142
Gain sur la cession de placements	442 909	572 517
Variation du gain latent (de la perte latente) sur les placements	330 245	(2 379 746)
	1 645 003	(1 126 087)
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>2 679 102</b>	<b>(1 252 195)</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
**Exercice clos le 31 août 2023**

Exercice clos le 31 août	Grevé d'une affectation interne										Total
	Affecté à l'Assemblée d'orientation	Affecté au fonds de réserve	Fonds Alain Richemond	Fonds spécial temporaire	Fonds pour les engagements internationaux (note 13)	Total des fonds grevés d'une affectation à l'interne	Investi dans des immobilisations	Affecté aux fins de la dotation	Fonds de solidarité	Non affecté	
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> septembre 2021</b>	<b>277 108</b>	<b>2 744 852</b>	<b>779 876</b>	<b>714 329</b>	<b>2 703 939</b>	<b>7 220 104</b>	<b>68 675</b>	<b>1 446 462</b>	<b>10 378 598</b>	<b>8 620 628</b>	<b>27 734 467</b>
Fonds grevés d'une affectation à l'interne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation des engagements internationaux	-	-	-	-	4 352 595	4 352 595	-	-	-	(4 352 595)	-
Insuffisance des produits sur les charges	(258 088)	(103 504)	(30 218)	(29 574)	(111 947)	(533 331)	(37 952)	-	(452 292)	(228 620)	<b>(1 252 195)</b>
Apports au fonds de solidarité	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	(100 000)	-
Produit financier	-	-	-	-	-	-	-	(59 886)	-	-	<b>(59 886)</b>
Dotations	-	-	-	-	-	-	-	500	-	-	<b>500</b>
Virements interfonds à imputer aux produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(421 916)	421 916	-
Investissement en immobilisations	-	-	-	-	-	-	6 767	-	-	(6 767)	-
<b>Soldes au 31 août 2022</b>	<b>19 020</b>	<b>2 641 348</b>	<b>749 658</b>	<b>684 755</b>	<b>6 944 587</b>	<b>11 039 368</b>	<b>37 490</b>	<b>1 387 076</b>	<b>9 604 390</b>	<b>4 354 562</b>	<b>26 422 886</b>
Virements interfonds (note 9)	<b>60 000</b>	-	-	(721 713)	-	(661 713)	-	-	-	661 713	-
Diminution des engagements internationaux (note 13)	-	-	-	-	(2 833 333)	(2 833 333)	-	-	-	2 833 333	-
Excédent des produits sur les charges	<b>1 026</b>	<b>142 562</b>	<b>40 461</b>	<b>36 958</b>	<b>374 804</b>	<b>595 811</b>	<b>29 193</b>	-	<b>523 777</b>	<b>1 588 707</b>	<b>2 679 102</b>
Apports au fonds de solidarité	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000	(200 000)	-
Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	75 430	-	-	<b>75 430</b>
Dotations	-	-	-	-	-	-	-	20 600	-	-	<b>20 600</b>
Virements interfonds à imputer aux produits financiers (note 9)	-	-	-	-	-	-	-	-	(412 714)	412 714	-
Investissement en immobilisations	-	-	-	-	-	-	16 831	-	-	(16 831)	-
<b>Soldes au 31 août 2023</b>	<b>80 046</b>	<b>2 783 910</b>	<b>790 119</b>	<b>-</b>	<b>4 486 058</b>	<b>8 140 133</b>	<b>25 128</b>	<b>1 483 106</b>	<b>9 915 453</b>	<b>9 634 198</b>	<b>29 198 018</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août 2023

	2023	2022
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 679 102	(1 252 195)
Amortissement des immobilisations	29 193	37 952
Amortissement des actifs incorporels	5 051	-
Gain sur la cession de placements	(442 909)	(572 517)
Variation du gain latent sur les placements	(330 245)	2 379 746
Gain latent sur les placements en devises	(25 578)	(10 220)
Apports reportés – Programmes de développement comptabilisés à titre de produits	(10 639 954)	(13 642 899)
	<b>(8 725 340)</b>	<b>(13 060 133)</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(542 757)	(123 826)
Avances aux projets	-	601 687
Charges payées d'avance et acomptes	(82 197)	35 215
Créditeurs	(15 675)	(140 660)
Montants à payer pour les programmes de développement	1 723 640	-
	<b>(7 642 329)</b>	<b>(12 687 717)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Apports reportés – Programmes de développement reçus	8 791 725	14 064 560
Dotations (montant net provenant du gain sur la cession de placements de 21 451 \$ et de la variation du gain latent sur les placements de 15 994 \$)	58 585	28 517
	<b>8 850 310</b>	<b>14 093 077</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(16 831)	(6 767)
Variation nette de la trésorerie comprise dans les placements	926 402	842 814
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(50 508)	-
Acquisition de placements	(14 567 278)	(16 122 566)
Produit tiré de la cession de placements	12 950 918	14 513 033
	<b>(757 297)</b>	<b>(773 486)</b>
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>450 684</b>	<b>631 874</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>4 502 524</b>	<b>3 870 650</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 953 208</b>	<b>4 502 524</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



### 1. Constitution et nature de l'Organisation

L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (l'« Organisation ») a été constituée sous le régime de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* en tant qu'organisme de bienfaisance, et à ce titre, elle est exemptée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi »).

L'Organisation est un organisme de bienfaisance qui pose des gestes humanitaires pour contribuer à la résolution des problèmes sociaux dans le monde.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables au Canada.

#### ***Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)***

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Le produit financier est affecté aux fonds aux fins de présentation de l'information en fonction de la pondération de chaque fonds.

Par nature, ces jugements sont assujettis à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements à ces estimations et hypothèses sur les états financiers pourrait être significative pour les exercices à venir. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### ***Instruments financiers***

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles.

#### **Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence**

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisation peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisation n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

L'Organisation évalue ultérieurement à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont désignés dans des relations de couverture admissibles ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments. La juste valeur est établie à partir des cours publiés. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments, sont évalués ultérieurement au coût diminué de toute perte de valeur. À l'exception des passifs financiers indexés sur un indicateur de la performance de l'Organisation ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres et des instruments désignés à la juste valeur, tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués par la suite au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement.

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisation évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. L'Organisation regroupe les actifs aux fins des tests de dépréciation lorsque les informations disponibles ne permettent pas l'identification de chaque actif financier déprécié au sein du groupe; il existe de nombreux actifs touchés par les mêmes facteurs ou un actif pris individuellement est important. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction s'interroge notamment à savoir si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu manquement au contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisation doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

Le cas échéant, à l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont initialement évalués au coût, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif; le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de l'état de la situation financière ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

En ce qui a trait aux instruments d'emprunt contractés entre apparentés évalués initialement au coût, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : la valeur non actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument; la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif; le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de l'état de la situation financière ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

Pour ce qui est des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont évalués initialement au coût, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou des actifs à la date de l'état de la situation financière.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisation procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

#### Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports en immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et majorés des coûts directement attribuables à l'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative.

	<b>Années</b>
Matériel informatique	3 ans
Matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

#### Immobilisation incorporelle

Les actifs incorporels désignés sont comptabilisés et présentés séparément de l'écart d'acquisition.

Un actif incorporel comptabilisé séparément de l'écart d'acquisition et assujéti à l'amortissement est comptabilisé au coût. Les actifs incorporels obtenus sous forme d'apports sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des actifs incorporels sur leur durée de vie utile estimative.

	<b>Méthode</b>	<b>Période</b>
Logiciels	Linéaire	5 ans

Si un actif incorporel ne contribue plus à la capacité de l'Organisation à offrir des biens ou des services, ou si la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa juste valeur.

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### **Comptabilité par fonds**

L'Organisation, qui suit la méthode du report et applique la méthode de comptabilité par fonds, tient neuf fonds : le fonds non affecté, le fonds des immobilisations, le fonds de dotations, le fonds de solidarité, le fonds affecté à l'Assemblée d'orientation, le fonds de réserve, le fonds Alain Richemond, le fonds spécial temporaire et le fonds pour les engagements internationaux.

Le fonds non affecté présente les produits et les charges de l'Organisation servant à financer les projets de développement et les activités administratives qui ne sont pas directement liées aux autres fonds.

Le fonds des immobilisations présente l'amortissement du matériel informatique, du matériel de bureau et des améliorations locatives qui sont utilisées par l'Organisation pour mener à bien sa mission.

Le fonds de dotations présente les ressources de l'Organisation reçues à titre de dotations. Les produits financiers tirés des ressources de ce fonds y sont comptabilisés. Les gains et pertes réalisés sur la cession de placements sont constatés dans le fonds de dotations.

Le fonds de solidarité, lancé en septembre 2016, vise à financer la conception de projets qui cadrent avec les quatre axes thématiques et à fournir de l'aide humanitaire grâce aux produits financiers tirés du capital accumulé. Bien que sa forme et son fonctionnement soient semblables à ceux du fonds de dotations, une clause restrictive prévoit que le capital peut être utilisé avant l'arrivée à échéance. Les produits tirés du capital du fonds de solidarité sont utilisés au cours de l'exercice suivant leur réalisation pour financer les activités de l'Organisation, les programmes réguliers et les projets d'aide humanitaire, selon la volonté exprimée par les apporteurs.

Le fonds affecté à l'Assemblée d'orientation présente l'actif net de l'Organisation consacré au financement de l'Assemblée d'orientation qui a lieu tous les cinq ans. Chaque année, des fonds de 25 000 \$ (60 000 \$ en 2023) y sont transférés à partir du fonds non affecté. Le produit financier tiré des montants inutilisés augmente le solde du fonds au fil des années.

Le fonds de réserve présente la réserve de fonds non affectés de l'Organisation. Il s'agit du montant qui serait nécessaire pour couvrir une partie de son fonctionnement en cas de cessation des activités.

Le fonds Alain Richemond présente les montants reçus par l'Organisation dans le cadre d'une succession importante au cours de l'exercice 2014. Les montants qui se sont accumulés dans le compte servent exclusivement à financer les projets de construction et de formation dans les écoles de villages ethniques défavorisés qui se trouvent principalement en Asie.

Le fonds spécial temporaire présente les montants de l'Organisation provenant d'un don important reçu au cours des exercices 2013 et 2014, ainsi que le produit financier qui en découle. Les fonds qui y sont accumulés servent principalement à financer les projets menés dans le Moyen-Orient et les initiatives internationales.

Le fonds pour les engagements internationaux présente les apports reportés de l'Organisation et les affectations internes liées au programme de développement international, ainsi que les fonds découlant de la réduction ou de l'annulation de projets afin de s'assurer que ces montants puissent servir au programme international dans l'avenir. Par conséquent, le fonds permet de couvrir les frais des engagements indiqués ci-dessus pour les cinq prochaines années.

#### **Comptabilisation des produits**

L'Organisation utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dotations et les produits financiers tirés de celles-ci sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les produits financiers affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits financiers non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les apports provenant du Carême de partage, les activités de collecte de fonds et les autres dons qui ne sont pas grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir par l'Organisation ou ses représentants. Les apports grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre d'apports reportés, puis comme produits lorsqu'ils sont utilisés conformément aux restrictions imposées par les donateurs.

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 août 2023

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

L'Organisation a conclu plusieurs contrats avec le gouvernement du Canada, notamment avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le financement de projets dans plusieurs pays grâce à son programme d'aide humanitaire internationale. La portion des apports liés aux programmes de développement est comptabilisée à titre de produits dans la mesure où les charges connexes sont engagées. La portion restante des apports utilisée dans le recouvrement des frais généraux, des frais de gestion et des frais d'approvisionnement qui s'appliquent à l'Organisation est comptabilisée à titre de produits selon les dispositions de chaque contrat.

Les dotations et les produits financiers tirés de celles-ci sont comptabilisés en tant qu'augmentation directe si l'actif net est reçu à titre de dotation.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où elles sont effectuées. Le produit d'intérêts est comptabilisé selon le temps écoulé. Le produit de dividende est comptabilisé lorsqu'il est légalement payable à l'Organisation. Le produit provenant des parts de fonds communs est comptabilisé au moment de la distribution.

#### Cotisations du gouvernement

L'Organisation comptabilise les cotisations du gouvernement lorsqu'il a l'assurance raisonnable qu'il répondra aux critères d'admissibilité de la subvention et cette dernière sera reçue. L'Organisation comptabilise les subventions du gouvernement dans l'état des résultats. Les contributions affectées du gouvernement sont comptabilisées pendant la même période que les charges pour lesquelles la subvention est destinée à compenser sont engagées. Le financement non affecté du gouvernement est comptabilisé comme produit au moment où il est reçu.

### 3. Placements

	2023	2022
Évalués à la juste valeur :		
Trésorerie chez le courtier et le gardien des valeurs	5 442 565	6 368 967
Obligations portant intérêt à des taux s'échelonnant de 0,5 % à 5,35 % et arrivant à échéance entre 2024 et 2032 (coût de 11 997 578 \$; 11 224 841 \$ en 2022)	11 576 690	10 534 489
Actions (coût de 9 674 201 \$; 8 589 086 \$ en 2022)	11 175 790	10 265 626
Parts de fonds communs (coût de 2 933 385 \$; 2 791 121 \$ en 2022)	3 311 366	2 811 194
Placements liés au Fonds de dotation	(1 483 106)	(1 387 076)
Placements liés au Fonds de solidarité	(9 915 453)	(9 604 390)
	<b>20 107 852</b>	<b>18 988 810</b>

### 4. Débiteurs

	2023	2022
Carême de partage	1 722 482	1 243 454
Taxes de vente	134 618	59 440
Avances et autres débiteurs	15 700	27 149
	<b>1 872 800</b>	<b>1 330 043</b>

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 août 2023

### 5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Matériel informatique	73 955	49 500	24 455	29 113
Matériel	28 525	28 423	102	964
Améliorations locatives	571	-	571	7 413
	<b>103 051</b>	<b>77 923</b>	<b>25 128</b>	<b>37 490</b>

### 6. Actifs incorporels

	2023	2022
Logiciels	45 457	-
	<b>45 457</b>	<b>-</b>

Une charge d'amortissement de 5 051 \$ (0 \$ en 2022) relativement aux logiciels est incluse dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice considéré.

### 7. Crédoiteurs

	2023	2022
Créditeurs	111 205	80 238
Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances à payer	571 342	618 524
Charges à payer	3 774	3 234
	<b>686 321</b>	<b>701 996</b>

Aux 31 août 2023 et 2022, les sommes à remettre à l'État s'élevaient à respectivement 27 620 \$ et 22 598 \$.

### 8. Apports reportés – Programmes de développement

Les apports reportés sont des apports non utilisés grevés d'une affectation externe pour des programmes de développement. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les dépenses en question sont engagées. Le tableau suivant présente les variations du solde d'apports reportés :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 766 779	8 345 118
Montant reçu au cours de l'exercice	8 791 725	14 064 560
Moins : montant comptabilisé dans les produits au cours de l'exercice (tableau 1)	(10 639 954)	(13 642 899)
Solde à la clôture de l'exercice	<b>6 918 550</b>	<b>8 766 779</b>

### 9. Virements internes

Au cours de l'exercice, l'Organisation a transféré 412 714 \$ du fonds de solidarité au fonds non affecté, lequel montant représente le bénéfice net provenant du capital du fonds de solidarité devant servir à financer les activités de l'Organisation. Elle a également liquidé le fonds spécial temporaire dont le solde s'élève à 721 713 \$ pour le transférer au fonds non affecté et a attribué 60 000 \$ au fonds affecté à l'Assemblée d'orientation.

# Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 août 2023

### 10. Carême de partage

Les apports provenant du Carême de partage sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus par les représentants et que ces derniers en confirment le montant à l'Organisation. Les apports dont la confirmation a été reçue en retard sont comptabilisés à titre de produits comme diocèses et paroisses (tableau 1). À la fin de l'exercice, l'Organisation a confirmé un total de 1 722 482 \$ (1 243 454 \$ en 2022) à recevoir au titre du Carême de partage.

### 11. Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite à cotisations déterminées de l'Organisation vise tous ses salariés qui répondent aux critères d'admissibilité précisés dans le contrat de régime de retraite. L'Organisation est tenue de verser une cotisation correspondant à 5 % de la rémunération brute des employés. La cotisation de l'Organisation au cours de l'exercice s'est élevée à 183 583 \$ (174 159 \$ en 2022). La somme est comptabilisée dans l'état des produits et des charges.

### 12. Impôts sur le résultat

L'Organisation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi ») et, à ce titre, est exonérée d'impôt et a le droit de remettre des reçus de dons aux fins fiscales. Afin de préserver son statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi, l'Organisation doit respecter certaines exigences prescrites par cette dernière. La direction est d'avis que l'Organisation répond à ces exigences.

### 13. Engagements

L'Organisation a conclu plusieurs contrats de location arrivant à échéance entre janvier 2024 et septembre 2033 pour un total de 4 029 022 \$. Les paiements annuels minimaux sont estimés comme suit :

2024	346 458
2025	376 672
2026	373 924
2027	373 021
2028	387 185
Par la suite	2 171 762
	<hr/>
	4 029 022

L'Organisation s'est aussi engagée auprès de partenaires dans le cadre de projets internationaux jusqu'en 2026. Au 31 août 2023, un montant de 8 500 000 \$ est prévu aux termes des protocoles d'entente. De ce montant, une tranche de 5 740 000 \$ a été apportée par l'Organisation, dont 5 400 000 \$ est payable au cours de l'exercice suivant. Le solde restant est couvert par AMC et d'autres donateurs, en plus des dons provenant du public et des dons spéciaux. Si l'Organisation ne parvient pas à recueillir les fonds nécessaires auprès des donateurs pour mettre en œuvre ces projets, elle peut se retirer de ces engagements. Au 31 août 2023, le montant affecté aux programmes internationaux a été diminué de 2 833 333 \$.

### 14. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisation à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre, sauf indication contraire.

#### **Concentration du crédit**

Les instruments financiers susceptibles d'assujettir l'Organisation à une concentration du risque de crédit sont principalement les fonds à recevoir au titre du Carême de partage, car ils sont directement liés à la capacité de paiement des diocèses et aux placements effectués selon l'attribution qui en est faite.

Par conséquent, l'Organisation a établi des directives de placement et des restrictions quant aux placements acceptables afin de réduire au minimum le risque de crédit. La politique de placement est régulièrement passée en revue par le comité d'audit de l'équipe des finances.

L'Organisation a revu son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de l'accroissement des fonds à recevoir au titre du Carême de partage.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Organisation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers. L'Organisation prend part à plusieurs projets pour divers programmes qui exigent des liquidités pour en assurer le fonctionnement.

Il existe un risque que l'Organisation ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une transaction à la date d'échéance, qu'elle soit obligée de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à ce qu'ils valent ou qu'elle ne soit pas en mesure de compenser ou de recouvrer un actif financier. L'Organisation est exposée à ce risque principalement en raison des passifs financiers qui figurent à son état de la situation financière.

La stratégie de l'Organisation pour gérer ses liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de flux de trésorerie suffisants pour financer ses activités et honorer ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, que ce soit dans des circonstances normales ou difficiles. L'Organisation investit une part de ses actifs dans des titres liquides.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la valeur d'un instrument financier puisse être touchée de manière défavorable par une variation des taux d'intérêt. La fluctuation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, ce qu'on appelle le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur des actifs ou passifs financiers, c.-à-d. le risque de prix.

L'Organisation est exposée à un risque de flux de trésorerie imputable à la variation des taux d'intérêt en raison de ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe.

Elle atténue le risque de taux d'intérêt sur les placements en diversifiant la durée des placements à revenu fixe qu'elle détient en tout temps.

Au cours de l'exercice, l'exposition au risque de taux d'intérêt de l'Organisation a diminué en raison d'une augmentation des placements dans des obligations.

#### **Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours des titres détenus (exclusion faite des variations découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à l'émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Les placements de l'Organisation dans des titres négociés sur un marché public et des obligations de sociétés l'exposent au risque de prix, puisque ces placements sont assujettis à des changements de prix sur un marché libre pour plusieurs raisons, y compris la variation des taux d'intérêt du marché, les indicateurs économiques généraux et les restrictions sur les marchés du crédit.

Conformément à la politique de placement efficace, la direction s'assure que les actifs de l'Organisation sont gérés de façon à maintenir un équilibre entre les risques et le rendement du capital investi. Les gestionnaires de portefeuilles sont tenus de se conformer à cette politique et doivent rendre des comptes chaque année sur la gestion du capital investi.

Au cours de l'exercice, l'exposition au risque de prix autre de l'Organisation a augmenté, car cette dernière a investi davantage dans des actions cotées et des parts de fonds communs, ce qui a une incidence sur la volatilité de ses placements.

14. Instruments financiers (suite)

**Risque de crédit**

L'Organisation est exposée au risque de crédit lié à son placement dans des fonds à revenu fixe, car les émetteurs pourraient être incapables d'honorer leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Il y a concentration du risque de crédit quand une part importante du portefeuille est investie dans des titres qui ont des caractéristiques similaires ou qui sont soumis à des conditions similaires, notamment au chapitre économique et politique. La direction est d'avis que sa stratégie de diversification est adéquate pour protéger l'actif net de l'Organisation contre les risques de crédit importants.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.